



Description – Objet de l'inspection	✓ = OK X= à corriger	Attribuer un degré d'urgence 1, 2 ou 3	Mesure requise	Assignée à :
Plan d'intervention en cas d'urgence				
Extincteurs portables : Fixés, accès dégagé; inspection annuelle par le vendeur. Testés mensuellement avec étiquette initiale.				
Trousses de premiers soins : Fixées, contenant tous les articles, accès dégagé. Vérification des produits périmés, enseigne en place.				
RCR/Premiers soins : Affichage du personnel certifié; 2 employés ou employées certifiés présents par quart de travail.				
Douches d'urgence et poste de rinçage oculaire : Accès dégagé, disponibilité de couvre-oeil; testées mensuellement et étiquette paraphée.				
É.P.P. : Bottes/chaussures de sécurité, équipement de protection des mains et des yeux (lunettes/écran facial), protection auditive, vêtements visibles.				
Protection contre les chutes : Harnais appropriés et cordes de protection contre les chutes sont utilisés pour tout travail avec équipement en hauteur.				
Sécurité physique et entretien				
Entretien de l'atelier : Les bancs de travail sont propres et non encombrés.				
Entretien : Les poubelles sont vidées quotidiennement et sont exemptes de détritrus.				
Surfaces de marche et de travail : Les surfaces sont sèches, sans obstruction, propres et les ouvertures sont protégées. Protection contre les risques de trébuchements et de dérapages.				
Lieux d'accès publics : Les entrées sont indiquées clairement, les panneaux d'avertissement sont visibles et les zones réservées au personnel seulement sont clôturées.				
Mezzanines : Protégées, bien étiquetées et débit de chargement indiqué. Butoirs de pieds, garde-fous et mains courantes installés.				
Sorties : Indiquées clairement, test des appareils d'éclairage de secours, accès dégagé, escaliers extérieurs exempts d'obstruction, aucun risque de danger en surplomb (neige et glace).				
Sur le plan mécanique				
Outils à main : Tous les outils à main sont en bon état et rangés adéquatement.				
Outils fixés : barrières/écrans en place; courroies, poulies, engrenages, arbres de transmission; entretien—resserrer boulons, écrous et collets.				
Échelles et dispositifs de levage : Inspectés, rangés adéquatement, utilisés correctement; chaînes ou barrières fermées.				
Équipement de manutention et dispositifs de levage : vérification préusage quotidien. Débit de chargement indiqué sur les grues, monte-charges, poutres, chariots, tableau de levage affiché; grues rangées dans la bonne position; élingues et cordes métalliques sont en bon état, ne sont pas effilochées. Manuel de l'opérateur sur place pour chaque type de dispositif de levage.				
Cylindres de gaz comprimé : Protégés adéquatement (non attachés aux lignes des services publics, chaînes en place), à la verticale, cylindres rangés à l'extérieur ou dans une zone approuvée dans l'atelier, couvercles protecteurs en place.				



Description – Objet d'inspection	✓ = OK X= à corriger	Attribuer un degré d'urgence 1, 2 ou 3	Mesure requise	Assignée à :
Rallonges : État de la gaine, embouts et raccordements. DDFT utilisé là où exigé.				
Tableaux de distribution : Accès dégagé aux tableaux, enseignes d'avertissement visibles et lisibles.				
Tenue de registre et affichages				
Affiches requises : Passées en revue, dégagées et bien à la vue de tous les employés.				
Réunions sur la sécurité : Réunions mensuelles animées et documentées.				
FTSS : Disponibilité des fiches de tous les produits chimiques utilisés ou stockés sur les lieux. Listes des matières dangereuses actualisées.				
Contrôle des matières dangereuses et inflammables				
Combustion : Matières combustibles entreposées dans des armoires à l'épreuve du feu lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Ranger adéquatement les chiffons enduits d'huile.				
Ventilation préventive : Ventiler vapeurs, fumées, émanations, bruines et gaz toxiques.				
Matières inflammables, caustiques, corrosives et dangereuses : Étiquetées et rangées de manière appropriée.				
Entreposage et transfert des liquides inflammables : Utilisation de sangles de courroies; de conteneurs approuvés et étiquetés; conteneurs fournis avec vanes à fermeture automatique. Contenants à gaz rangés à l'extérieur.				
Propane : Accès non obstrué aux boutons d'arrêt d'urgence, tous les réservoirs fixés et positionnés à la verticale, enseigne appropriée visible, pour dépôts de stockage en vrac : inspections quotidiennes et hebdomadaires.				
Soudure : É.P.P. disponible, cylindres en position verticale et ranger sur chariot. Tiges, cylindres et câbles de mise à la terre fixés et étiquetés.				
Gestion de l'environnement – déchets				
Conteneur secondaire fourni pour produits pétroliers 208 litres (55 gallons).				
Bacs à ordures bien fermés et étiquetés adéquatement.				
Documents d'évacuation des déchets rangés à la division et prêts à consulter.				
Les déchets sont isolés et non combinés. Séparer les contenants utilisés pour les filtres à huile, huile usagée, antigel usagé, filtres à gaz, absorbants, etc.				
Trousse de déversement disponible et rangée dans les aires de stockage d'essence et huile.				
Poste de lavage : Grille en bon état, fonctionnant correctement et évacuation des déchets régulièrement.				
Bac à huile absorbant ou égouttoir utilisé pour contenir ou nettoyer les déversements d'huile.				
Aires de ravitaillement d'essence exemptes de flaque/déversement d'huile ou d'essence.				

Signatures :
Nom de l'inspecteur, inspectrice : _____

Directeur, directrice de la succursale : _____